



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

PARENT ANNE FRANCOISE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Vos informations client

- ▶ **Votre référence client :**
300 002 158 167
- ▶ **Lieu de consommation :**
DOMAINE A F GROS
5 LA GARELLE
21630 POMMARD
- Electricité :**
Installation : 0000910954
Point de livraison : 12265991268925
- ▶ **Autres informations :**
Siret :
38396734600016

Vos contacts utiles

- ▶ **Services Clients :**
 Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*
 - pro.engie.fr
 - ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9
 - ▶ **Dépannage 24H/24 :**
Electricité : 0972675021*
- *Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

- ▶ **Prochaine facture :**
vers le 16 novembre 2023
- ▶ **Prochain relevé :**
vers le 16 novembre 2023

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 3 novembre 2023

52,62 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	34,47 €
■ acheminement	10,44 €
total hors toutes taxes	44,91 €
Taxes et contributions	1,30 €
total HTVA	46,21 €
TVA à 5,50 % calculée sur 19,53 €	1,07 €
TVA à 20,00 % calculée sur 26,68 €	5,34 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	6,41 €
total TTC	52,62 €
montant à prélever	52,62 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Important : Dispositif d'aides gouvernementales



Vous êtes bénéficiaire du bouclier tarifaire et/ou de l'amortisseur électricité 2023. La remise, qui dépend de la catégorie de votre entreprise et de votre contrat, s'applique sur vos factures selon votre rythme de facturation.

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

▶ Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/08/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 3 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 17/09/23 au 16/10/23						12,98	5,5%
Consommation du 17/09/23 au 16/10/23	368	34120	34236	116	0,17539	20,35	20,0%
Obligations du 17/09/23 au 16/10/23				116	0,01500	1,74	20,0%
Amortisseur du 17/09/23 au 16/10/23				116	-0,00520	-0,60	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 17/09/23 au 16/10/23			5,37	5,5%
Consommation du 17/09/23 au 16/10/23	116	0,04370	5,07	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (5,37 € x 0,2193)			1,18	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	116		0,00	20,0%
Contrib. service public élec du 17/09/23 au 16/10/23	116	0,00100	0,12	20,0%

Services et prestations techniques

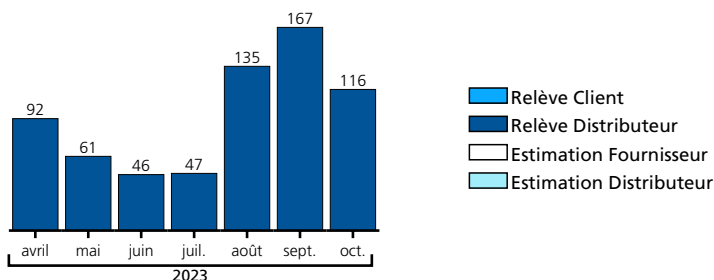
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
46,21	1,07	5,34	52,62

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2023	Mois	Montant TTC (€)
	avril	261,90
	mai	36,58
	juin	33,18
	juil.	32,80
	août	57,93
	sept.	67,35
	oct.	52,62

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 420006384588 du 19/10/23

PARENT ANNE FRANCOISE

Réf. de votre compte : 300002158167

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0354556

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

52,62 euros

prélevé le :

03/11/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

PARENT ANNE FRANCOISE

Références du compte

nom de la banque

CRCAM DE CHAMPAGNE BOURGOGNE - AG
BEAUNE CENTRE

IBAN

FR76 1100 6210 0402 5408 4300 143

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).